



Envoyé en préfecture le 13/02/2018

Reçu en préfecture le 13/02/2018

Affiché le

13 FEV. 2018

ID : 060-200066975-20180130-DEL2018CC02010-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018-CC-02-010

### ATTRIBUTION DES INDEMNITES DES ELUS

\*\*\*\*\*

SEANCE  
DU 30 JANVIER 2018

### NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 31

votants : 34

-----

DATE DE CONVOCATION  
23 JANVIER 2018

SECRETAIRE DE SEANCE  
Bertrand DUBREUCQ-  
PERUS

L'an deux mille dix-huit, le mardi trente janvier, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Jean Ruby à Mont-L'Évêque, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

### *Siégeaient à l'Assemblée :*

- \* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur CLEREL Francis suppléant de Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- \* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Madame ECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- \* Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- \* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- \* Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- \* Monsieur LESAGE William (Chamant)
- \* Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Évêque)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- \* Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- \* Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- \* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- \* Madame TEBBI Fadhila (Senlis)
- \* Monsieur TESSON Gilles suppléant de Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)

### *Pouvoirs :*

- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil),
- \* Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines),
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines) à Madame GAUVILLE HERBET Cécile (Fleurines).

***Ne siégeai(en)t pas à l'Assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :***

- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- \* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- \* Monsieur DERODE Jean-Louis (Senlis)

- \* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- \* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- \* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- \* Madame LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- \* Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- \* Monsieur ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- \* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

***Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :***

- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg) par Monsieur CLEREI Francis (Villers Saint Frambourg),
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon) par Monsieur TESSON Gilles (Montlognon).

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 31 présents, 17 absents et 3 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les articles L. 5211-12 et R. 5214-1 du CGCT,

**Considérant** la nécessité de voter les indemnités des élus, suite à la recomposition de l'exécutif communautaire,

**Considérant** la nécessité d'inscrire les crédits correspondants dans le budget général, chapitre n°65,

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à voter les indemnités des élus aux taux proposés,

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 34 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire.

- **AUTORISENT** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à voter les indemnités des élus aux taux proposés,

**Indemnité du Président**

- Au taux de 43,85% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

**Indemnité des Vice-présidents**

- 1er Vice-président : 20,50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- Du 2ème au 8ème Vice-président : 16,53% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,

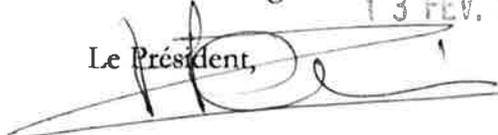
Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en Sous-préfecture,  
Le : 13 FEV. 2018  
Et de l'affichage le : 13 FEV. 2018

Le Président,



**Philippe CHARRIER**

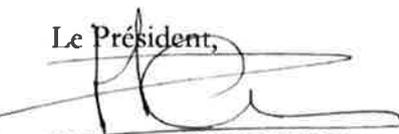


Envoyé en préfecture le 13/02/2018  
Reçu en préfecture le 13/02/2018  
Affiché le 13 FEV. 2018  
ID : 060-200066975-20180130-DEL2018CC02010-DE

Po  
Fa  
Le

13 fev. 2018

Le Président,



**Philippe CHARRIER**